



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2018/M3 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale de La Réunion**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Serge TEILLARD D'EYRY	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	- Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Sylvie BOURSE	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	- Liquider toute pièce de dépense et de recette <i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	- Liquider toute pièce de dépense et de recette <i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	<i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale de La Réunion**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Serge TEILLARD D'EYRY	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire <i>Pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :</i> - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :</i>
Sylvie BOURSE	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 3 décembre 2018.

Fait à Limoges,

le **14 DEC. 2018**

Le Président Directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Serge TEILLARD D'EYRY

M. Sébastien CHAPUIS

M. Damien FRANCOIS

M. Jean-Max REVEL

Mme Catherine ROUSSEL

M. Franck MOUNIER

Mme Sylvie BOURSE

DRH

DFJL